

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 10 juillet 2020*

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juillet 2020**

---

**L'an deux mille vingt, le 16 du mois de juillet à 20 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 24 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Alexia BACQUEY qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Jean-Yves MAS a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

*M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.*

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17a-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020

## N° DL16072020-17a : Budget principal – Exercice 2020 – Vote du budget supplémentaire

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2020 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report : il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

En section de fonctionnement, les crédits inscrits au chapitre 11 augmentent notamment en raison :

- Des dépenses supplémentaires générées par la crise du Covid 19 pour l'achat d'équipements
- Des dépenses liées à la restitution de la compétence « surveillance des plages »  
(Compensées en recettes par l'augmentation de l'attribution de compensation)
- Des crédits inscrits pour la mise en place du dispositif de délivrance de chèques « pouvoir d'achat » (en partenariat avec le CCAS) à utiliser dans les commerces canalais dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale pour un montant de 50 000 €

Les recettes de fonctionnement sont également réduites pour intégrer les décisions et conséquences de la crise du Covid 19 :

- Exonération des taxes d'occupation du domaine public
- Perte des recettes des services : cantine, crèche, APS, centre de loisirs, ...
- Baisse du reversement des budgets annexes au budget général : Parking
- Baisse du loyer de l'UCPA

En conséquence, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) baisse de 514 069 euros.

En section d'investissement, les crédits ouverts au BP sont réduits en fonction du report d'opérations en l'occurrence le projet de réhabilitation du groupe scolaire qui ne démarrera qu'en 2021, les procédures administratives n'ayant pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Des crédits ont été inscrits pour constituer le fonds de soutien à l'économie locale pour un montant de 150 000 € au chapitre 204.

Ouverture de crédits dans le cadre d'un dossier de péril imminent correspondant aux travaux (21) et recettes de refacturation au propriétaire (45)

Le chapitre 041 destiné aux opérations d'ordres patrimoniales a été crédité en dépenses et en recettes d'investissement pour le même montant.

**VU** les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17a-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020

**VU** le budget primitif voté en date du 19 décembre 2019 ;

**VU** le compte administratif de l'exercice 2019 ;

**VU** l'affectation de résultat 2019 ;

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 8 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** les résultats enregistrés à ce jour, la décision d'affectation des résultats 2019 et la reprise des restes à réaliser

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

**ADOPTE** le budget supplémentaire comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté	389 745.90	
011 - Charges à caractère général		581 392.00
65 - Autres charges de gestion courante	50 000.00	5 000.00
70 - Produits des services	- 310 500.00	
73 - Impôts et taxes	333 422.00	
74 - Dotations, subventions	51 750.00	
75 - Autres produits de gestion	- 250 000.00	
023- Virement à la section d'investissement		-514 069.40
042 - opérations d'ordres		142 095.30
<b>TOTAL</b>	<b>214 417.90</b>	<b>214 417.90</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
021 - Virement de la section de fonctionnement	-514 069.40	
001-Solde d'exécution du résultat d'investissement reporté		1 695 699 .81
10 - Dotations, fonds divers, réserves	2 393 086.90	
13 - Subventions d'investissement	1 010 000.00	
16- Emprunts et dettes assimilées	-1 300 000.00	
20 - Immobilisations incorporelles		94 390.00
204 - Subventions d'équipement versées		150 000.00
21- Immobilisations corporelles		-726 520.00
23 - Immobilisations en cours		
45 - Opérations pour compte de tiers	50 000.00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	142 095.30	
041 - Opérations patrimoniales	500 000.00	500 000.00
RESTES A REALISER	1 542 339.71	2 059 882.70
<b>TOTAL</b>	<b>3 823 452.91</b>	<b>3 823 452.91</b>

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17a-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020

## Délibération adoptée.

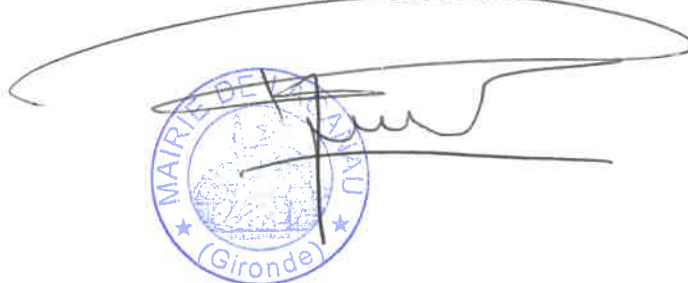
POUR : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Neil PIOTON.

ABSENTION : 4 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20200721-  
DL16072020-17a-BF  
Date de réception préfecture :  
21/07/2020